



Gazette



Gavissoise



Décembre 2019 - N° 91





Chère Gavissoise,
Cher Gavissois,

Au moment où je vais quitter prochainement, après une décision mûrement réfléchie, mes fonctions électives : élu au conseil municipal le 1^{er} mars 1971, deuxième adjoint au maire le 17 octobre 1997, premier adjoint au Maire le 25 mars 2001 et Maire depuis janvier 2004 ; je tiens par la présente à vous témoigner tout à la fois ma profonde estime, mais aussi toute ma reconnaissance.

A chaque étape de notre vie se présentent ou s'imposent d'autres réalités, mais aussi et encore les mêmes vérités.

Merci pour votre bienveillante amitié témoignée au cours de ces 49 années renouvelées pour offrir les mêmes valeurs. Sachez que cette merveilleuse sensibilité est nourrie et fleurie de réciprocité.

Durant cette période de ma vie où ensemble, nous avons œuvré dans le respect mutuel, merci pour votre vérité et votre cohésion, pour cette volonté unanime d'avancer. Ceci a été notre force et la clé principale de la réussite.

Comme disait le sage : « l'amitié est une lumière qui réchauffe le cœur », je l'ai apprécié à sa juste valeur et votre écoute à mon égard me fait dire : « sois prompt à écouter et lent à donner une réponse ».

Voici donc venu l'instant de vous dire : « Au revoir, de vous souhaiter beaucoup de plaisir et de joie en gardant intacts les souvenirs, sachant que la mémoire est la colonne vertébrale de l'histoire. Avec l'expression de ma profonde sympathie et de mes plus vives salutations ! »
Joyeuses Fêtes de Noël, bonne et heureuse année nouvelle.

Jean WAGNER,
Maire de Gavisse



La couverture de la Gazette 2019 a été réalisée avec les photos des illuminations et décors de Noël installés par les habitants du village et la municipalité.

Sommaire

Au fil des délibérations	3	Evénements	35
Syndicat d'arboriculture	13	• Fête des voisins	
Du côté des finances	14	• 11 novembre	
PLU	15	• Saint Nicolas	
Travaux d'entretien du village	16	• Repas du personnel communal	
Du côté des écoles	18	• Repas des anciens	
ASSE mégacéros	22	Noces d'or	42
APEEC	25	Noces de diamant	43
Du côté du périscolaire	26	Etat civil	44
Cercle des jeunes de Gavisse	32	Hommage	45
Gym Gavissoise	34	Ils sont arrivés à Gavisse	45
Club du bon vieux temps	34	Noté pour vous	45



Réunion ordinaire du 31 janvier 2019

Bilan de la concertation et arrêt du projet du P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure de révision du POS valant transformation en PLU ;
- les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et le bilan qu'il convient d'en tirer ;
- le débat qui s'est tenu au sein du conseil municipal dans la séance du 13 novembre 2018 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, les principales options et règles que contient le projet de PLU.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- clôturer la concertation avec le public ;
- tire le bilan de la concertation annexé à la présente délibération ;
- approuve le bilan de concertation présenté par Monsieur le Maire ;
- arrête le projet du plan local d'urbanisme de la commune tel qu'il est annexé à la présente ;
- précise que le projet du plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU ainsi qu'aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale qui en ont fait la demande.

Rapport annuel d'activités 2017 de la C.C.C.E.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 10 voix pour et 1 abstention émet un avis favorable sur le rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Etang communal

L'Amicale du Personnel de la ville de Thionville a souhaité résilier son bail à compter du 1^{er} janvier 2019 concernant la location de l'étang situé au lieu-dit WAUER, section 11 parcelle 1 (en partie) et portant le numéro 3 pour une superficie de 120 ares.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, souhaite céder le bail de location à Monsieur Gilles BALZAN, garde-pêche assermenté à la commune de Cattenom qui en a fait la demande par courrier en date du 22 janvier 2019. Le montant de la location s'élèvera à 550 € et sera révisable les années suivantes en fonction du prix de fermage.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location et les pièces s'y rapportant.

Opposition au transfert de la compétence « Eau potable » à la C.C.C.E.

Considérant que la dernière législation laisse aux maires la faculté de décaler le transfert obligatoire de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2026, si avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens, le transfert de la compétence eau potable ne prendra effet qu'au 1^{er} janvier 2026.

Considérant l'intérêt du territoire à ce que chaque commune conserve sa compétence eau potable, le Conseil Municipal décide :

- de s'opposer au transfert de la compétence « eau potable » à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,
- de demander au Conseil de Communauté de prendre acte de cette décision.

Encaissement d'un chèque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte un chèque de Lorcomat à LEMUD d'un montant de 133,85 € en remboursement de notre compte créditeur.



Réunion ordinaire du 26 mars 2019

Encaissement de deux chèques de GROUPAMA

Le Conseil Municipal, accepte deux chèques émanant de GROUPAMA. Le premier d'un montant de 210,00 € suite au sinistre bris de glace de la fenêtre des vestiaires au terrain de football et le second d'un montant de 2037,60 € suite au choc de véhicule sur le pont rue des Semailles.

Attribution d'une subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 550,00 € au Conseil de Fabrique de la Paroisse de Gavisse.

Convention Syndicat des Eaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer deux conventions entre la société BIRDZ et la commune de Gavisse dans le cadre du télé-relevé des compteurs d'eau.

La première convocation sera pour l'installation de Passerelles sur les points hauts du territoire et la seconde convention sera pour l'installation de Répéteurs sur les candélabres de la commune.

Le Conseil Municipal, accepte que Monsieur le Maire signe la convention liant la société BIRDZ et la commune de Gavisse.

Illuminations de Noël

Le Conseil Municipal décide de renouveler les illuminations de Noël et de les acheter à la société Crélight illuminations situé à BLANZAT pour la somme de 4 476,60 € HT.

Vote du budget communal

Compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2018, établi par Madame CHALI Mireille, Trésorière de Thionville et Trois Frontières, et déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Conseil Municipal donne décharge à Madame CHALI Mireille.

Compte administratif 2018

Le compte administratif 2018, présenté par Monsieur Alain REDINGE est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire. Il est déclaré toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

Affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Report :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 230 459,93 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 224 124,05 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 187 243,81 €
Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : 71 581,37 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement ne laisse pas apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de : 0,00 €
- en recettes pour un montant de : 0,00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€.

Statuant sur l'affectation du résultat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €
- Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 152 542,68 €

Vote des 3 taxes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le taux des trois taxes, à savoir :

- Taxe d'habitation : 16,97 %
- Taxe foncière bâti : 20,48 %
- Taxe foncière non bâti : 85,96 %

Budget primitif 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget 2019, s'équilibrant en recettes et en dépenses.

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 500 863,00 €
Recettes : 500 863,00 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 121 120,00 €
Recettes : 121 120,00,€

Interdiction poids lourds Passage du Liseron

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'installer un panneau « interdiction d'accès aux véhicules de plus de 10 tonnes » dans la rue Passage du Liseron afin de pouvoir garantir la sécurité des usagers et des riverains.

Feu d'artifice du 14 juillet 2019

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge le feu d'artifice du 14 Juillet 2019, organisé par le Cercle des Jeunes, pour un montant de 1800,00 € TTC.

Devis pour remplacement de la machine à laver à l'école

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise de Monsieur Pascal Wantzenrieder pour l'achat d'une nouvelle machine à laver à l'école en remplacement de celle qui est actuellement en panne et vétuste pour la somme de 440,00 € TTC.

Réunion ordinaire du 2 juillet 2019

Extension du périmètre de la CCCE

Demande d'adhésion des Communes Haute-Kontz et de Contz-les-Bains

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L5211-18 et L5214-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Haute-Kontz en date du 21 mai 2019 sollicitant l'adhésion de la commune à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Contz-les-Bains en date du 22 mai 2019 sollicitant l'adhésion de la commune à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n° 1 du Conseil communautaire du 28 mai 2019 portant acceptation de l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'extension du périmètre communautaire de la CCCE aux communes de Haute-Kontz et de Contz-le-Bains à compter du 1er janvier 2020,
- de notifier cette délibération au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Conformément à l'article L5211-18 du CGCT, l'admission de nouvelles communes est subordonnée à la décision concordante des Conseils Municipaux des Communes membres de la CCCE dans les mêmes conditions de majorité requises pour la création d'un EPCI.



Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Le Maire indique au Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a réuni les élus communautaires les 11 juin 2019 et 25 juin 2019 pour échanger et envisager la conclusion d'un nouvel accord local,

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur trois hypothèses différentes :

- N° 1 : Sur la composition du conseil communautaire, dans son périmètre actuel, à compter du renouvellement général des conseils municipaux,
- N° 2 : Sur la composition du conseil communautaire étendu aux communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz du 1^{er} janvier 2020 au renouvellement général des conseils municipaux,
- N° 3 : Sur la composition du conseil communautaire étendu aux communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz à compter du renouvellement général des conseils municipaux,

Proposition de répartition des sièges au sein du conseil communautaire, dans son périmètre actuel, à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2020

Communes	Population municipale 2016	Pour mémoire Répartition selon le droit commun	Répartition proposée
Hettange-Grande	7636	12	13
Cattenom	2694	4	5
Volmerange-les-mines	2170	3	4
Roussy-le-village	1354	2	3
Entrange	1247	2	2
Boust	1217	2	2
Zoufftgen	1208	1	2
Rodemack	1204	1	2
Kanfen	1154	1	2
Puttelange-lès-Thionville	957	1	2
Breistroff-la-Grande	694	1	2
Escherange	604	1	1
Gavisse	566	1	1
Mondorff	537	1	1
Beyren-les-Sierck	527	1	1
Basse Rentgen	471	1	1
Berg-sur-Moselle	430	1	1
Fixem	423	1	1
Hagen	365	1	1
Evrange	239	1	1
TOTAL	25 693	39	48

Proposition de répartition des sièges au sein du conseil communautaire, étendu aux communes de Contz les Bains et de Haute Kontz, du 1^{er} janvier 2020 au renouvellement général des conseils municipaux de 2020.

Proposition de répartition des sièges au sein du conseil communautaire, étendu aux communes de Contz les Bains et de Haute Kontz, à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2020.

Communes	Population municipale 2016	Pour mémoire Répartition selon le droit commun	Répartition proposée
Hettange-Grande	7636	13	13
Cattenom	2694	4	6
Volmerange-les-mines	2170	3	4
Roussy-le-village	1354	2	3
Entrange	1247	2	2
Boust	1217	2	2
Zoufftgen	1208	2	2
Rodemack	1204	2	2
Kanfen	1154	2	2
Puttelange-lès-Thionville	957	1	2
Breistroff-la-Grande	694	1	2
Escherange	604	1	1
Gavisse	566	1	1
Mondorff	537	1	1
Beyren-les-Sierck	527	1	1
Basse Rentgen	471	1	1
Berg-sur-Moselle	430	1	1
Fixem	423	1	1
Hagen	365	1	1
Evrange	239	1	1
Haute Kontz	586	1	1
Contz-les-Bains	509	1	1
TOTAL	26 788	45	51

Le Conseil Municipal décide :

- de fixer le nombre et la répartition des sièges du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, telles que mentionné ci-dessus dans les trois cas de figure,
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.





Encaissement d'un chèque

Le Conseil Municipal accepte un chèque de GROUPAMA d'un montant de 698,40 € en remboursement de la franchise et du différé suite à l'aboutissement du recours sur le dossier de la barrière du pont rue des Semailles.

Concours de Receveur municipal Attribution d'indemnité

Le conseil municipal décide de ne pas :

- demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article I de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- accorder l'indemnité de conseil ;
- accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires ;

Modification des statuts de la CCCE – Evolution de la compétence informatique

La Communauté de Communes exerce actuellement et conformément à ses statuts la compétence facultative « Informatisation des services communaux ».

Cette compétence est ainsi libellée :

- est d'intérêt communautaire : l'équipement des services publics administratifs des communes en matériels informatiques et logiciels de base nécessaires à la satisfaction des besoins liés aux missions de services publics.
- n'est pas d'intérêt communautaire l'équipement des services publics industriels ou commerciaux (service des eaux, associations foncières...).

Pour tenir compte de l'évolution informatique nécessaire des communes, un groupe de travail a été constitué et a engagé une mission de recensement des besoins exprimés par les communes. Différentes présentations ont été exposées aux élus. Les conclusions du groupe de travail nécessitent de clarifier la compétence communautaire et de libeller les statuts ainsi.

La Communauté de Communes de Cattenom et Environ assurera au lieu et place de ses communes membres l'informatisation uniquement dans les domaines suivants :

- équipement des communes en solution de sauvegarde de données NAS,
- équipement des communes en connectique : switch et d'une solution sans fil (WIFI),
- équipement des communes en routeur et pare-feu si nécessaire (incompatibilité du routeur du fournisseur d'accès),
- fourniture de logiciels métier pour les domaines suivants : (paie/facturation/finances/état civil) en version cloud,

- assistance technique aux communes de niveau I ,
- Mise à disposition temporaire en cas de panne d'un PC de dépannage préconfiguré, dans la limite de 5 postes de travail.

Tous les autres champs d'intervention non mentionnés relèvent de l'entière compétence des communes. Le règlement communautaire ci-annexé précise en détails le cadre des interventions communautaires.

Le Conseil municipal décide :

- d'accepter la modification de la compétence « informatisation des communes », libellée dans les statuts ainsi :
- Equipement des communes en solution de sauvegarde de données NAS,
- Equipement des communes en connectique : switch et d'une solution sans fil (WIFI),
- Equipement des communes en routeur et pare-feu si nécessaire (incompatibilité du routeur du fournisseur d'accès),
- Fourniture de logiciels métier pour les domaines suivants : (paie/facturation/finances/état civil) en version cloud,
- Assistance technique aux communes de niveau I ,
- Mise à disposition temporaire en cas de panne d'un PC de dépannage préconfiguré, dans la limite de 5 postes de travail.
- d'approuver la modification des statuts de la CCCE.

Demande de Madame TRAP pour une extension de trottoir rue de la Forge vers Fixem

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Madame TRAP, habitante de la commune qui souhaiterait avoir une extension de trottoir rue de la Forge vers Fixem ainsi que le devis de la CCCE pour un montant de 93 135.00 € TTC concernant cette demande.

Dans l'état actuel et au vu des pièces présentées, la route étant départementale, les terrains n'étant pas communaux, l'aménagement d'une extension du trottoir ne peut pas être réalisée. Cependant, la situation pourrait évoluer à l'avenir et la réponse à la demande de Madame TRAP n'est pas une fin de non-recevoir.

Attribution des subventions communales

Le Conseil Municipal décide de verser aux associations de Gavisse, les subventions suivantes :

- Club du Bon Vieux Temps : 500 €
- Gym Gavissoise : 500 €
- Cercle des Jeunes : 1000 €
- Syndicat de la Pêche : le Conseil Municipal est en attente du bilan 2018 et du dossier de demande de subvention 2019.
- FC Gavisse : la commune est en attente du bilan 2018 et du dossier de demande de subvention 2019 afin de pouvoir leur verser la subvention communautaire.

Le Conseil Municipal octroie une subvention au Souvenir Français de Cattenom : 70 €.

Réunion ordinaire du 9 octobre 2019

Encaissement chèques GROUPAMA

Le Conseil Municipal accepte les chèques suivants émanant de GROUPAMA d'un montant de :

- 1 282,00 € sur préjudice matériel suite au passage de l'expert pour la chaudière du périscolaire
- 694,80 € en remplacement d'une fenêtre cassée au périscolaire
- 2 636,18 € en remplacement du feu tricolore rue Jeanne d'Arc
- 484,00 € en remplacement des barrières accidentées rue de l'Ancien Moulin

Plan Local d'Urbanisme (PLU) Approbation des modifications des personnes publiques associées

Le Conseil Municipal prend connaissance des corrections apportées au dossier soumis à Enquête Publique du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gavisse suite aux remarques ciblées des Personnes Publiques Associées.

Le Conseil accepte leur présence dans le dossier.

Les élus se positionneront sur les différents points énoncés suite à l'Enquête Publique.

Les modifications approuvées par les élus ne modifient pas le projet initial du Plan Local d'Urbanisme.

Demande d'acquisition d'un terrain communal par M. et Mme HEMMER

Suite à leur courrier du 4 juillet dernier, Monsieur et Madame HEMMER souhaite acquérir une partie de la parcelle située devant leur commerce au 12 rue Jeanne d'Arc, d'une superficie d'environ 75 m² qui correspond à la terrasse de leur café.

Le Conseil Municipal décide de ne pas vendre la parcelle d'une superficie de 75 m² qui correspond à la terrasse du café.

Repas des anciens

Suite à la demande de plusieurs personnes âgées concernant les invitations des compagnons ou des compagnes non-résidents de la commune de Gavisse, le Conseil Municipal décide d'accepter les compagnons ou les compagnes non-résidents de la commune de Gavisse moyennant la somme de 40 € par participant.





Réunion ordinaire du 10 décembre 2019

Plan local d'Urbanisme de Malling

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Malling, le Conseil Municipal décide de n'apporter aucune observation particulière à ce dossier.

Encaissement d'un chèque pour la participation d'un compagnon non-résident de Gavisse au repas des anciens

Suite à la délibération prise le 9 octobre 2019, le Conseil Municipal décide d'encaisser un chèque d'un montant de 40 € pour la participation d'un compagnon non-résident de la commune de Gavisse au repas des anciens organisé le 1^{er} décembre 2019.

Encaissement d'un chèque de GROUPAMA

Le Conseil Municipal accepte le chèque émanant de GROUPAMA d'un montant de 135 € suite au sinistre survenu le 23 août 2019 sur la vitre de l'école.

Encaissement de trois chèques suite au vandalisme sur le panneau d'affichage de l'école et la porte de la salle de sport

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les actes de vandalisme qui ont été effectués sur la porte de la salle de sport et sur le panneau d'affichage de l'école.

Suite à ces dégradations, Monsieur le Maire a demandé un devis à la menuiserie Marie Claude de RETTEL pour les réparations de la porte de la salle des sports pour un montant de 156,00 € TTC et un devis à la société CHAPIER pour un montant de 238,75 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de ces frais sous trois chèques par les parents des adolescents qui ont effectué ses dégradations. Le premier chèque est d'un montant de 98,68 €, le second chèque est d'un montant de 98,68 € et le troisième chèque est d'un montant de 197,37 €.

Dépenses à imputer à l'article « fêtes et cérémonies »

A la demande du comptable public, le Conseil Municipal doit adopter une délibération de principe précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer à l'article 6232 « fêtes et cérémonies ».

Le Maire propose d'imputer les dépenses suivantes à l'article 6232 :

D'une manière générale l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers relatifs aux fêtes et cérémonies tels que :

- friandises et alimentation pour enfants ;
- prestations, apéritifs, cocktails pour cérémonies officielles, inaugurations, vœux du maire, repas annuel des anciens, repas annuel du personnel et des élus départ en retraite, cérémonie du 11 novembre, Saint-Nicolas, Noces d'Or, Noces de Diamant ;
- Les fleurs et bouquets, médailles de la commune ;
- Le règlement des factures des sociétés, associations, troupes de spectacles et autre frais liés aux prestations artistiques ;
- Les feux d'artifice, manifestations culturelles ;
- Les paniers garnis (cadeau du personnel) ;

Le Conseil Municipal décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus à l'article 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits prévus au budget.

Mise en place du RIFSEEP

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire annuel versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

1- Les bénéficiaires

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents de catégorie C titulaires, stagiaires exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné.

- Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont les suivants : Adjoint Administratif, ATSEM, Adjoint Technique, Adjoint d'Animation.

2 - L'IFSE (l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle. Les groupes de fonctions

sont déterminés à partir de critères professionnels tenant compte :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard de la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

3 - Montants de l'indemnité

Pour l'Etat, chaque part du régime indemnitaire est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite des plafonds précisés par arrêté ministériel.

Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés.

Le Maire propose de fixer les groupes et de retenir les montants maximums annuels suivants :

Catégorie C			
Groupe	Fonctions du poste	Critères	Montants annuels maxima
CI	Adjoint administratif	<p>Technicité / expertise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil du public • Classement et organisation, capacités rédactionnelles • Connaissances techniques et administratives liés à la fonction, maîtrise des logiciels métiers • Conseil aux élus • Diversités des domaines de compétences • Initiative, autonomie, connaissances, complexité <p>Sujétions particulières / degré d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité, polyvalence, capacité d'adaptation • Responsabilités financières et matérielles • Qualité relationnelles (interne et externe) • Travail en soirée et éventuellement le week-end • Vigilance • Tension mentale et/ou nerveuse • Confidentialité 	120 €



Catégorie C			
Groupe	Fonctions du poste	Critères	Montants annuels maxima
C2	<p>ATSEM</p> <p>Adjoint d'animation</p>	<p>Technicité / expertise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissances • Complexité, difficulté • Autonomie, initiative • Diversité des tâches <p>Sujétions particulières / degré d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effort physique • Tension mentale et/ou nerveuse • Confidentialité • Qualités relationnelles (interne et externe) • Facteur de perturbation • Risque d'accident 	120 €
C3	<p>Adjoint technique</p>	<p>Technicité / expertise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissances • Complexité, difficulté • Autonomie • Initiative • Diversité des tâches <p>Sujétions particulières / degré d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effort physique, • Risque d'accident • Confidentialité • Qualités relationnelles (interne et externe) • Facteur de perturbation • Polyvalence • Capacité d'adaptation • Travail en soirée et éventuellement le week-end 	120 €

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

4 - Modulations individuelles

Part fonctionnelle (IFSE)

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilité, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupes fonctionnels définis ci-dessus.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- au moins tous les 2 ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

La part fonctionnelle de l'indemnité sera versée annuellement.

Part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir : Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Un complément indemnitaire pourra être versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel. Le complément indemnitaire sera déterminé en tenant compte des critères suivants définis dans le cadre de l'entretien annuel d'évaluation et préalablement soumis à l'avis du comité technique :

- la valeur professionnelle ;
- l'investissement personnel ;
- le sens du service public ;
- la capacité d'adaptation aux exigences du poste.

Vu la détermination des groupes relatifs au versement de l'IFSE, les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

Catégorie C	
Groupes	Montants annuel maxima
C1	0 €
C2	0 €
C3	0 €

Le CIA est versé mensuellement. Le montant du complément indemnitaire est proratisé en fonction du temps de travail.

5 - Modalités de retenue pour absence ou de suppression

L'assiduité est une condition nécessaire au versement du RIFSEEP. En cas d'absence, 1/30^e sera retenu par jour d'absence.

Le Conseil Municipal décide :

- d'instaurer l'IFSE selon les modalités définies ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- de ne pas instaurer le CIA selon les modalités définies ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de l'indemnité dans le respect des principes définis ci-dessus ;
- que les montants votés seront revalorisés dans les limites fixées par les textes de référence ;
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.

Syndicat d'Arboriculture



L'Assemblée Générale du Syndicat d'Arboriculture s'est déroulée le 2 septembre 2019. Le Syndicat compte 26 membres. Cinq journées de distillerie ont eu lieu en 2019.





Comment nos impôts ont-ils été utilisés par la commune en 2018 ?

	Résultat 2017	Recettes 2018	Dépenses 2018	Excédent 2018
Fonctionnement	614 082,74	335 015,71	406 597,08	383 002,61
Investissement	-159 498,76	420 668,85	448 413,90	- 187 243,81
TOTAL	454 583,98	755 684,56	855 010,98	195 758,80

Taxes communales

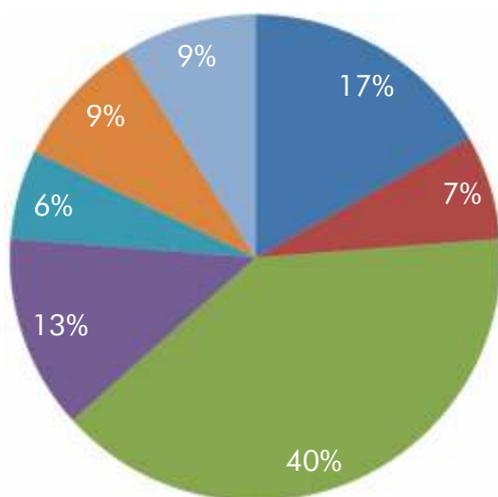
En 2018, le Conseil Municipal a voté la stabilisation des taux des 3 taxes. Pour mémoire ces taux sont:

Taxe d'habitation :	16,97%
Taxe foncière bâti :	20,48%
Taxe foncière non bâti :	85,96%

Cette année, comme en a décidé le Conseil, il n'y aura toujours pas d'augmentation des taux des 3 taxes.



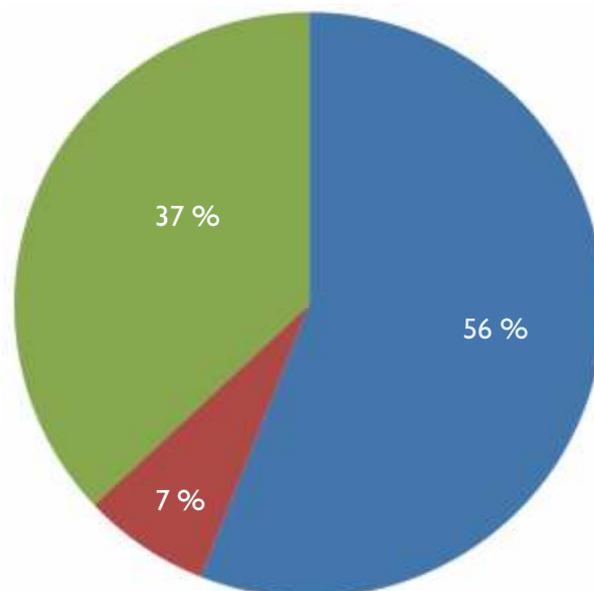
Comment le poste de fonctionnement se décompose-t-il ?



Dépenses

- Eau, électricité, carburant, fournitures
- Bâtiments, voies, réseaux, immobiliers, assurances, copieur, documentation
- Frais de personnel
- CCCE, RPI, CCAS, Contributions
- Transport, taxe, cotisations, cérémonies, affranchissement, télécommunication
- Indemnités des élus, incendie
- Subventions, intérêts d'emprunts

- Recettes**
- Impôts locaux
 - Revenus, location, remboursement, redevance, vente...
 - Aides de l'Etat, département, CCCE ...



L'investissement en 2018

Côté Dépenses d'Investissement, pour un montant d'un peu plus de 448 413 €, il y a eu pour les principaux postes : l'abri bus, les travaux d'entretien de la mairie et de voirie rue de la forge (jeu d'écriture) et le remboursement des emprunts en cours.

En ce qui concerne nos recettes d'investissement, nous avons reçu les subventions du département et de la CCCE, le remboursement des travaux de voirie rue de la forge (jeu d'écriture) et la taxe d'aménagement.

En 2019

Le budget Fonctionnement sera équilibré.

Les dépenses d'investissement se limiteront à l'obligation de mise aux normes de certains bâtiments communaux et à l'entretien des autres.



Plan local d'urbanisme

La révision du POS en PLU de Gavisse se termine.

Le projet du PLU de Gavisse avait été présenté à la population lors de la réunion publique du 8 novembre 2018 au soir.

Des panneaux d'informations ont été disponibles en exposition à la mairie dans le cadre de la concertation de la population.

Les habitants ont eu la possibilité de venir en mairie, aux heures d'ouverture, pour faire des remarques ou poser des questions dans le cahier de concertation prévu à cet effet.

Après la prise en compte des différentes remarques, le PLU a été finalisé et le Conseil Municipal a arrêté le projet de PLU par une DCM, le 31 janvier 2019.

La phase administrative de Consultation officielle des Services d'une durée de 3 mois a suivi. C'est maintenant l'Enquête Publique qui est en cours du 5 novembre 2019 au 5 décembre 2019.

Les habitants ont ainsi encore la possibilité de venir faire leurs remarques en mairie ou par voie informatique sur le site internet dédié.

L'ensemble des remarques (celles émanant des services et celles émanant de la population) seront ensuite étudiées et le PLU sera finalisé pour son approbation : DCM du Conseil Municipal début 2020.



**René, employé communal
entretient le village**

Fleurissement



Les bancs ont retrouvé de la couleur !



Création d'une mare à l'école



Remise en état des jeux



Cimetière





Janvier



C'est le temps de la galette à l'école

Mars



Nos correspondants allemands de Nennig sont venus à l'école

Février : rencontres sportives



Les élèves de moyenne section, grande section, CP et CEI sont allés réaliser des ateliers de sports au gymnase de Rodemack.



Mai

Les élèves de CE1 CE2 se sont rendus à Meisenthal au centre international d'art verrier



Juin

Les élèves de PS MS GS et CP sont partis à Art sur Meurthe en classe de découverte poney.





L'Education Nationale offre un livre à tous les CM2 pour les vacances

Juin



Toute l'école a été enchantée du spectacle du conteur Christian Hermann.

Septembre



C'est la fête de la science pour les CE2, CM1 et CM2 à Metz

Octobre



La journée du goût autour des pommes



Novembre

C'est Saint Martin

Décembre

C'est le retour de Saint Nicolas





Kermesse



La kermesse organisée par l'APE et l'ASSE de l'école a permis à toutes les classes de présenter leurs prestations chantées et dansées sous le soleil.







Les Mégacéros font leur AG

Suite au mauvais temps, l'Athlé 1000 a été reporté au printemps.

Les élections en classe ont donné le résultat suivant :

- Emryck CHAFFANGEON,
- Mathilde WAGNER
- Gabriel SMANIO,
- Paul GRANVEAUX
- Marie CASAMAJOU,
- Kays DRIF
- Léna KRAU,
- Mathis VELY
- Axel LEPINASSE,
- Laszlo DURAND
- Hugo BAILER,
- Guillaume THINUS

Le comité se compose donc de ce collège enfants ainsi que du collège adultes suivant :

Présidente : WEBER Béatrice
Vice-présidente : PITANCE Virginie
Secrétaire : DRAUS Nathalie
Vice-secrétaire : DRESSE Sandrine
Trésorière : NAUMANN Stéphanie
Vice Trésorier : DRESSE Pascal

Assesseurs :

BETTEMBOURG Claire, HERBETH Sandrine,
THINUS Stéphanie, FABISZAK Stéphanie,
WOLTRAGER Anaïs, WAGNER Christine,
MAUPAIS Sandy, DURAND Patrice,
HANSLIK Dominique, DOS SANTOS Hugues,
LEPINASSE Mathieu, GRANVEAUX Xavier.

Jeudi 17 octobre les délégués élèves élus de l'école de Gavisse ont rejoint la salle de réunion de la mairie pour participer à l'AG de l'association .



2019, une année bien remplie pour l'APEEC !

L'Association des Parents d'Elèves de l'école Erckmann Chatrian, en apportant une aide financière et matérielle aux différents projets de l'école et en organisant des animations tout au long de l'année scolaire, permet de contribuer à l'épanouissement et l'éveil de nos chers enfants.

En tout premier lieu, il nous faut remercier tous les partenaires de l'APEEC pour cette belle année 2019 !

Cette année encore, avec l'aide des parents, grands-parents, nounous, enseignants et des villageois qui accueillent toujours chaleureusement nos animations, nous avons pu organiser :

- le défilé d'halloween et sa traditionnelle soupe de citrouille. Manifestation suivie d'une soirée pizza qui a rassemblée une centaine de personnes ;
- une vente de gâteaux de Noël ;
- le défilé de carnaval, suivi d'une petite boum ;
- la kermesse de l'école, conjointement avec l'ASSE, qui termine l'année scolaire en musique.

Les fonds ainsi récoltés ont permis de financer plusieurs actions :

- mise à disposition de deux ordinateurs dans les classes à l'usage des élèves ;
- un sachet de friandises pour chaque élève à l'occasion de la Saint-Nicolas ;
- achats de livres et smartgames pour l'école ;
- une participation à la classe poney (l'APEEC a soutenu ce projet afin de soulager les familles, à hauteur de 40€ par enfant) ;
- pour l'année à venir, une participation aux différents séjours organisés par les enseignants de l'école Erckmann Chatrian.

Ces différents projets ont pu voir le jour grâce à l'implication de tous : les membres de l'association, mais aussi tous les bénévoles actifs sur lesquels nous pouvons compter, ainsi que sur l'aide financière et matérielle des communes. Nous tenons à les remercier chaleureusement !

Parce que l'APEEC ne peut agir sans aide, nous comptons sur vous pour la suite de nos aventures...



Manifestations à venir

28 mars 2020

Carnaval à Berg et soirée traiteur à l'Atrium

27 juin 2020

Kermesse de l'école et repas de fin d'année

Venez nombreux !



Bienvenue à Huguette et Raymond !



Projet aquarium

Depuis janvier, deux nouveaux venus sont présents au périscolaire de Gavisse : les petits poissons Raymond et Huguette.

Le projet « aquarium » s'est construit avec les enfants qui ont choisi l'aquarium, la couleur des cailloux, celle des poissons ainsi que leurs prénoms.

Ils sont également sensibilisés à l'entretien et au nourrissage quotidien.

La salle d'activités des maternelles a entièrement été redécorée pour ressembler à un aquarium.



Janvier-Février-Mars

Activité sensorielle

Début janvier fût également l'occasion pour les enfants de rentrer dans un cycle sensoriel avec notamment une animation peinture avec les pieds. Au début très réticents, ces derniers ont pris goût à se promener le long d'une fresque pieds nus.

Avril - mai - juin

Jungle amazonienne

Le périscolaire s'est également transformé en jungle amazonienne au cours du trimestre. Plus qu'un décor environnant, les enfants se sont attelés à créer des panneaux photos ainsi qu'une jeep géante. Ces derniers se sont pris en photo et se sont mis en scène dans des histoires rocambolesques avec la présence d'un Marsupilami.





Yoga.

Lorsque les enfants expriment le besoin et l'envie, les animatrices mettent en place des ateliers Yoga. Friands d'apprendre de nouvelles postures, les enfants sont très attentifs à chaque séance.



Puzzle de l'amitié

Afin de sensibiliser les enfants à la solidarité, les animatrices ont décidé de créer un système de puzzle. Chaque enfant crée sa pièce et l'assemble au fur et à mesure sur un pan de mur du périscolaire.





Jardin

Le dernier trimestre est l'occasion de travailler sur un cycle jardin. Les enfants alternent entre fabrication manuelle (épouvantail) et plantations dans des bacs à fleurs mais également dans des jeans (radis, salades, tomates, géranium citronnelle, persil). Cela donne de la couleur au jardin de Gavisse.



Catt'Mômes a 20 ans !

Installation d'un décompte pour fêter les 20 ans de l'association Catt'Mômes avec un écran dans une borne d'arcades entièrement fabriquée par les enfants.



Septembre



Octobre - Novembre - Décembre

Halloween

La veille des vacances d'automne fût l'occasion pour les enfants de participer à un bal de l'horreur sur le thème d'Halloween. Au programme : animations jeux, danses, Blind test, bonbons, cochonnailles et déguisements.





Découverte de la Chine

La Chine est mise à l'honneur. Les enfants découvrent jour après jour cette culture en fabriquant notamment un éventail géant décoré par de la calligraphie.



Sensibilisation au handicap

Le trimestre est largement consacré à la sensibilisation au handicap.

Dans un premier temps, l'association « Handi'chiens » est venue faire une intervention afin d'expliquer aux enfants leur but principal : former des chiens pour des personnes aveugles.

Le coût de cette prise en charge étant très important, l'association Catt'Mômes a proposé son aide par le biais de « L'alu de l'espoir » dès janvier 2020 en récoltant un maximum de cannettes en aluminium.

Nous comptons sur vous !

Les prochaines sensibilisations auront lieu dans les mois à venir : initiation à la langue des signes et initiation aux handisports.





Notre équipe

Nous accueillons en moyenne 50 enfants le midi et 30 le soir.

Notre équipe est composée de :

Sandy, Marjorie, Charlotte, Carine et Amandine.

Coordinatrice : Tiffany.

Au programme

	Janvier / Mars 2020	Avril / Juin 2020
	<i>Activités du midi</i>	
	Atelier conte / Relaxation / Jeux extérieurs / Jeux collectifs	
	<i>Activités du soir</i>	
Lundi	Mots d'enfants	Vaïana, polynésie française
Mardi	Pirates et compagnie	Spécial filles / spécial garçons Zen attitude
Jedi	Jardinage Théâtre	Modelage
Vendredi	Spécial filles /spécial garçons Carnaval	Mots d'enfants





2019 : une année bien remplie et toujours dans la bonne humeur !

L'heure est venue de faire le bilan de l'année 2019 du Cercle des Jeunes et de prévoir 2020.

Le comité est très heureux de cette année car les animations ont été nombreuses et les participants au rendez-vous. Quelques regrets tout de même car nous n'avons pas pu organiser certaines sorties (Sortie Pokeyland, marché de Noël,...) pourtant prévues en début d'année. Promis, nous nous rattraperons en 2020.

L'année a débuté par notre Assemblée Générale qui se déroule maintenant depuis plusieurs années dans la salle de l'Île aux Enfants. Hormis le côté statutaire qui nous permet de présenter nos comptes et renouveler le comité, ce moment est très attendu car c'est l'occasion de remercier tous les bénévoles, de nous retrouver dans une ambiance conviviale et de recenser auprès de tous des idées d'animation.



Pâques et la traditionnelle chasse aux œufs

Pour Pâques, les enfants de tous âges se sont amusés en recherchant les œufs que le lapin avait généreusement cachés le dimanche 21 avril. Les parents ne sont pas restés inactifs et se sont retrouvés autour d'un verre juste après la chasse à l'œuf.



Le 27 avril, nous avons organisé une sortie karting. Pas encore de Prost ou de Senna à Gavisse, mais des pilotes qui méritent que l'on organise à nouveau ce type de sortie.

Rallye annuel

Deux rendez-vous ont également jalonné le mois de juin. Notre rallye annuel a ouvert la saison estivale le 1^{er} juin. Toujours bien organisé et à la portée de tous, il nous a permis cette année de (re)découvrir la région de Boust, Hettange-Grande et le château de Manom. Il fut même instructif car, nous sommes remontés jusqu'à la période de l'hettangien après avoir survolé la Seconde Guerre Mondiale. Bien sûr, tout s'est bien terminé autour d'un bon repas où, à nouveau, l'ambiance fut au rendez-vous.



Rodemack et 14 juillet

Fin juin et sous la canicule, nos bénévoles ont à nouveau assuré la tenue du stand crêpes de la fête médiévale de Rodemack.



En juillet, la fête nationale a été dignement célébrée avec le feu d'artifice qui fût tiré le samedi 13 juillet depuis le terrain de football.

Cet évènement organisé en collaboration avec la mairie rassemble de plus en plus de personnes, petits et grands, toujours émerveillés par la beauté du spectacle.



Fête de la crêpe et du cidre

Le 25 août s'est déroulée notre traditionnelle fête de la Crêpe et du Cidre. Grâce à une météo à nouveau favorable et aux nombreuses animations pour petits et grands, cette édition a été un grand succès. A noter le renfort des pré-ados – une tranche d'âge toujours difficile à motiver - qui nous ont beaucoup aidés et que nous avons remerciés en les amenant à la Schueberfouer. Espérons que cela leur donnera le goût et l'envie de revenir lors de nos prochaines animations.

Peu après la rentrée scolaire, les plus courageux d'entre nous se sont levés de bonne heure, pour participer à notre marche familiale d'une petite dizaine de kilomètres. Cette année, la destination a été planifiée chez nos voisins de Berg-sur-Moselle. Les marcheurs et les autres, se sont retrouvés pour déjeuner à « l' Automnale de Berg ».

En octobre, nous nous sommes rendus à Sarrelouis pour participer à l'Oktoberfest. De l'avis de tous, il s'agit d'une sortie que nous recommencerons.



Le 10 novembre dernier, nous nous sommes retrouvés à la salle Parmentier pour une dégustation de vins organisée en collaboration avec M. HAEGI, producteur de vins d'Alsace. Une occasion conviviale de se retrouver tout en perfectionnant ses connaissances œnologiques. Saviez-vous que l'on peut faire maintenant du vin sans sulfites... ?

Pour clore cette année 2019, le père Noël est passé le samedi 21 décembre chez les plus jeunes pour leur apporter des cadeaux.

Le Comité du Cercle des Jeunes de Gavisse vous souhaite de très belles fêtes de fin d'années et vous dit à l'année prochaine, pour une année 2020 pleine de nouvelles activités !

Vous pouvez d'ores et déjà noter la date de notre assemblée générale qui aura lieu le 1^{er} février 2020.





Plaisir et bonne humeur

Pour toutes celles et ceux qui n'aiment pas faire à chaque séance la même chose, la Gym Gavissoise vous offre une réelle diversité. Vous pourrez pratiquer le gym ball, le step, les abdos et bien d'autres choses. Il y en a pour tous les goûts et vous travaillerez toutes les parties de votre corps.

La seule chose qui ne change pas c'est l'implication et la bonne humeur contagieuse de notre fidèle animatrice Anne-Marie!

Vous voulez prendre soin de vous, dans une ambiance chaleureuse, n'hésitez plus ! Venez nous rejoindre tous les lundis, de 20h30 à 21h30 dans la salle de sport (derrière l'école).



Pour tous renseignements, veuillez contacter la Présidente :

- Valérie COQUILLE au 06.61.26.78.24

Club du bon vieux temps

Encore une année qui se termine avec une très bonne ambiance au sein de notre association qui compte 26 membres.

Le nombre de membres est faible, mais l'enthousiasme et la qualité de nos membres est parfaite.

Toujours bon pied, bon oeil, présents à toutes les manifestations, café klatsch, barbecue, arbre de Noël, sorties excursions.

Pour mémoire en 2019, il y a eu 22 réunions café klatsch avec une moyenne de 22 participants à chaque réunion.

Le 16 mai a eu lieu une sortie Guinguette dans les Vosges avec 21 participants.

Le 13 septembre, 23 personnes ont participé à une croisière d'une journée sur la Moselle.

Le but de notre association est de rendre les gens heureux, de les faire sortir de leur solitude, de passer quelques bons moments ensemble.



On essaie de faire le maximum d'activités avec peu de moyens financiers.

Si vous voulez passer quelques bons moments en notre compagnie, si vous avez plus de 60 ans vous êtes les bienvenus !

Le président: Robert GOURMENT



Fête des voisins

Le 15 juin, les habitants de la rue du Moulin et l'impasse Saint Antoine se sont réunis pour une première fête des voisins qui n'a pas manqué d'ambiance. Peu d'absents pour cette première édition et petits et grands s'accordent à vouloir renouveler cette rencontre amicale et conviviale.





Commémoration du 11 novembre



Saint Nicolas

Depuis un an, les petits Gavissois guettaient son retour. Friandises obligent, Saint Nicolas est un personnage populaire. Chocolat pour les enfants et vin chaud pour les parents, cette coutume régionale participe à la magie de fin d'année et la municipalité tient à perpétuer cette tradition avec les habitants.





Repas du personnel communal

Pour cette quarante-neuvième année de mandat, le maire Jean WAGNER a présidé la dernière rencontre de fin d'année avec son équipe et le personnel communal.

Un bref hommage lui a été rendu afin de remercier son investissement de toute une vie pour le village qui l'a vu naître.

Si Gavisse aujourd'hui est un village vivant et coquet, c'est grâce à des choix de longue haleine, judicieux et toujours tournés vers l'intérêt des habitants.

Un grand merci Monsieur le Maire. Soyez assuré de toute la reconnaissance des habitants du village.

Nous ne doutons pas que chemin faisant dans le village, vous aurez toujours l'œil technique et avisé.

Mais ne manquez pas de prendre enfin du temps pour vous et Marie-Thérèse qui vous a toujours discrètement accompagné.

Bonne retraite d'élu !





Repas des anciens

Le repas des anciens est un moment incontournable de la vie du village auquel chaque convive a pris part avec plaisir cette année encore. La musique entraînante de l'an dernier ayant été plébiscitée, le deejay a renouvelé l'ambiance de son répertoire varié et joyeux. Farandole, valse, madison, twist, rock and roll ont donné aux invités le plaisir du souvenir et l'envie de danser.

Albertine et Georges HARM en doyens respectés de l'assemblée et du village ont été mis à l'honneur par la municipalité.







Evénements







Noces d'or des époux KIMMICH



Coup de foudre à Basse-Rentgen !

Christiane et Gérard se sont rencontrés au mariage d'amis à Basse-Rentgen, village natal de Christiane : coup de foudre !

Un an plus tard, même lieu, Christiane et Gérard se disaient « oui » devant leurs amis. L'histoire ne dit pas s'il y a eu un autre coup de foudre parmi les invités.

Un premier nid les accueille à Yutz, mais rapidement le couple regagne le village natal de Gérard, Gavisse, où ils démolissent une grange pour construire la maison familiale. Pascal, André, Christelle et Sébastien, leurs enfants remplissent joyeusement les lieux et devenus adultes, leur font la joie d'agrandir la famille de 8 petits-enfants qui occupent leur retraite.

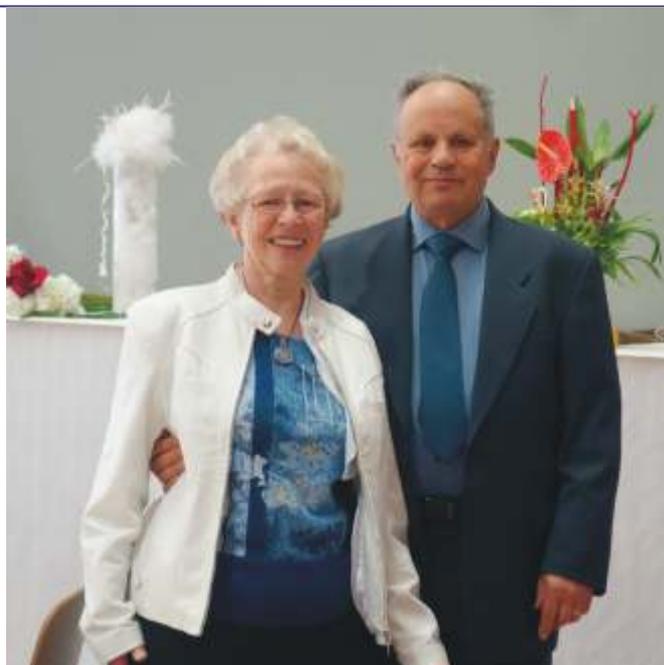
Tous les habitants de Gavisse connaissent les époux KIMMICH pour leurs nombreuses implications dans la vie collective.

Ils chantent à la chorale paroissiale depuis 1976. Gérard a été un conseiller municipal actif, membre du cercle des jeunes et du comité du Club du Bon Vieux Temps, durant de nombreuses années. Mais le couple est aussi bien connu pour leur main verte et leur gentillesse inégalable.

Le cinquantième anniversaire de leur mariage a été fêté de manière très originale et amusante grâce à la participation de toute une famille unie et chaleureuse. Le mariage revu et corrigé et les années de vie commune ont été affectueusement et avec humour caricaturés par les petits enfants costumés.

C'est dans cette atmosphère bienveillante que le maire Jean WAGNER et ses adjoints ont félicité Christiane et Gérard pour ce parcours de vie en leur offrant des fleurs et un bon pour une soirée romantique au restaurant.

Félicitations à Christiane et Gérard, rendez-vous est pris pour les noces de diamant.



Noces de diamant des époux Harm



Le Conseil Municipal représenté par le maire et ses adjoints ont félicité Monique et Robert HARM à l'occasion de leurs noces de diamant.

C'est un cortège original qui a suivi « les jeunes mariés » embarqués en limousine par une famille de descendants souriante et unie comme ont pu l'être leurs parents il y a 60 ans...

Monique Hoffmann est née le 11 février 1939 à Thionville. Robert Harm, est né le 10 mai 1936 à Welferding en Moselle et est arrivé à l'âge de 2 ans dans le village.

L'histoire commence dès les bancs de l'école malgré un contexte de guerre dont tous deux se souviennent.

A 14 ans l'école se termine. Commence alors pour Robert en 1950, un apprentissage comme ajusteur mécanicien à Usinor où il exerce ce métier jusqu'en 1970 avec une interruption comme tous les jeunes de son âge pour servir l'armée française à la BAO 128 de Metz Frescaty. Il rejoint ensuite le groupe Est-Lait où il devient responsable de l'entretien des usines d'Uckange, Grigy et Cons-la-Granville. A la fermeture de ces usines; il travaille pour Sécuricor à Luxembourg jusqu'à l'heure de la retraite.

Monique, entame sa vie professionnelle comme employée de bureau à la société Méquisa à Hagondange. Ensuite, elle entre comme sténo-dactylo au Contrôle Médical de la C.P.A.M. de Thionville puis, elle interrompt sa carrière pour élever ses enfants.

La salle « Chez Gangloff » à Gavisse, par le biais du théâtre qu'ils pratiquent tous deux, participe au rapprochement.

Le mariage se déroule le 7 novembre 1958 à la mairie de Gavisse. 3 enfants naissent de cette union : Michel en 1959, Sylvie en 1962 et Denis en 1969. Ces derniers leur ont donné 4 petit- enfants : Christine, Sébastien, Romain et Manon.



En 1965, Monique et Robert reviennent à Gavisse où ils construisent une maison. Robert participe au Conseil Municipal de 1971 à 1983. En 1996, c'est la retraite bien méritée.

Par un juste retour, leurs enfants et petits-enfants ont choyés Monique et Robert dans un restaurant de la région où la municipalité leur a remis fleurs et bon pour un dîner en amoureux.

Nos sincères félicitations et rendez-vous dans 10 ans !





Naissances



Marie PITANCE
née le 4 février 2019



Rose FREYERMUTH
née le 13 mars 2019



Emilie ROSSBACH
née le 1^{er} avril 2019



Robin WAGNER
né le 1^{er} août 2019



Camille NENNIG,
née le 28 septembre
2019

PACS

Laurence LAJOUX et Olivier MOUGEL,
le 18 décembre 2018

Emeline GORETTI et Alexandre CHAVES,
le 25 avril 2019

Mariages

Emeline BRULÉ & Jean-Pierre KAZMIERCZAK,
le 3 août 2019



Thibault FREYERMUTH & Marie LETT,
le 16 novembre 2019



Hommage

Le conseil municipal rend hommage à Frédéric MAILLOU, jeune élu du conseil municipal décédé le 1^{er} février 2019.

Le village garde de Frédéric le souvenir d'un homme droit et jovial et associe sa famille à ses pensées attristées.



Ils sont arrivés dans notre commune

Nous souhaitons la bienvenue à :

Jinyang et Florian HERMET
au 8 rue de l'Ancien Moulin

Olimpia MARTINS
au 19 rue Jeanne d'Arc

Yvonne SEIWERT
au 30 rue Jeanne d'Arc

Emeline GORETTI et Alexandre CHAVES
au 7 Passage des Saules

Nathan GUILLON
au 15 B rue des Peupliers

Emilie DOLMEN et Adrien TERZI
au 5 Passage des Saules

Anne-Sophie et William MARNAS ainsi que leurs enfants
au 22 rue Jeanne d'Arc

Jean-Noël STOCKREISER
au 30 rue Jeanne d'Arc

Julie MULLER et Joël HELVIA
au 11 rue Erckmann Chatrian

Kelly DUBOIS et Julien PICARD
au 2 rue des Cerisiers

Pierrette LAUTERBACH
au 28 rue des Peupliers



Noté pour vous

Cartes d'identité et passeport

Les demandes de cartes nationales d'identité et passeports ne se font plus en mairie de Gavis

Chaque usager pourra effectuer sa demande de carte d'identité ou de passeport (nouvelle demande ou renouvellement) partout sur le territoire national dans les seules mairies équipées de dispositif de recueil des données biométriques.

Les communes les plus proches étant équipées sont : Hettange-Grande, Sierck-les-Bains, Yutz et Thionville.

Merci de les contacter pour connaître les modalités pour le dépôt des demandes (sur rendez-vous ou non, liste des pièces à fournir, présence des personnes mineures ou non....).

A noter que l'Etat a mis en place un service de pré-demande en ligne pour les passeports et pour les cartes d'identité également. Les administrés, ayant un accès internet, pourront préparer le dossier en ligne mais devront malgré tout se rendre dans les mairies équipées en matériel biométrique pour finaliser leur demande.



Faites votre pré-demande en ligne sur le site : <https://www.ants.gouv.fr>



Fin du dépositaire de Gavisse (Salle mortuaire)

Le 13 septembre 2019, le préfet de Moselle a sommé les maires de régulariser la situation concernant les dépositaires non homologués.

Ainsi, Volmerange, Roussy-le Village, Boust, Entringe, Rodemack et Gavisse ne peuvent plus proposer leurs salles aux familles endeuillées.

L'intercommunalité envisage de créer une structure collective.

www.gavisse.fr

Le site internet de la commune vous informe

Les délibérations du conseil municipal sont téléchargeables dans leur intégralité sur le site de la commune.

Régulièrement mis à jour il permet d'informer la population des différentes manifestations ou informations telles que les annonces de passage EDF ou changement d'horaires d'ouverture de la mairie.



Municipales 2020 : dates et organisation des élections

Calendrier

Les dates des municipales de 2020 sont fixées au dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour et au dimanche 22 mars 2020 pour le second. Ces dates ont été annoncées par le ministère de l'Intérieur le 16 juillet 2019.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer à votre bureau de vote le jour des élections, vous avez la possibilité de voter par procuration.

Conditions de vote

Pour pouvoir voter, un électeur doit avoir au moins 18 ans, être de nationalité française ou avoir la nationalité d'un pays membre de l'Union Européenne, être inscrit sur les listes électorales (voir comment s'inscrire sur les listes électorales) et jouir de ses droits civils ou politiques.

Les électeurs doivent figurer sur les listes électorales déposées au plus tard le 7 février 2020.

Vote des étrangers

Il est possible de voter aux municipales sans être français. Les étrangers citoyens de l'UE qui résident en France peuvent ainsi voter aux municipales dès lors qu'ils sont inscrits sur les listes électorales. En revanche, les étrangers originaires d'un pays non membre de l'UE ne peuvent pas voter aux municipales.

Vote blanc

Le vote blanc sera comptabilisé lors des municipales 2020.

Les municipales de 2014 étaient les dernières élections françaises au cours desquelles le vote blanc n'était pas reconnu, puisqu'une loi adoptée en février 2014 prévoit désormais la comptabilisation du vote blanc.

Scrutin

L'élection des conseillers municipaux a lieu au suffrage universel direct. Le conseil municipal élit ensuite le maire de la commune. L'organisation du scrutin varie en fonction de la taille de la commune.



Communes de moins de 1000 habitants

Pour les communes de moins de 1000 habitants (seuil auparavant fixé à 3500 lors des élections de 2008), les candidats peuvent être élus dès le premier tour lorsqu'ils obtiennent la majorité absolue (la moitié des voix plus une) et si au moins un quart des inscrits a voté. En cas de second tour, les candidats peuvent être élus avec une simple majorité relative (le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de voix est élu).

Les électeurs peuvent choisir de voter pour des candidats de listes différentes (système du panachage), les suffrages étant comptabilisés de façon individuelle.

Collecte des déchets

- La collecte des ordures ménagères à Gavisse se fait le lundi.
- La collecte du tri sélectif à Gavisse se fait le mardi.

Rappel des déchets à déposer dans les ordures ménagères

- Tous les plastiques qui ne sont pas recyclés pour le moment : barquettes, emballages, films, filets, sachets, gourdes de compote, pots de yaourt, papiers bulle, etc.
- Les consommables d'hygiène et de cuisine : couches, chiffons, éponges, essuie tout, etc.
- Les déchets alimentaires : épiluchures, restes, etc.
- La litière du chat, des pantoufles usagées, etc.



Matières exclues

Les gravats et blocs de béton, la terre, le bois, les objets métalliques, les piles et les batteries, les ampoules, les appareils électriques, les bouteilles de gaz, les produits chimiques et/ou dangereux, la peinture, etc. ne doivent pas être déposés dans le bac à ordures ménagères, mais vous pouvez les déposer dans les déchèteries communautaires ou dans d'autres sites spécialisés.

Le ramassage des encombrants

Pour toute demande d'enlèvement, vous pouvez contacter directement l'accueil de la maison communautaire par téléphone ou par mail.

Votre enlèvement d'encombrants sera ainsi planifié selon votre zone et les disponibilités.

Déchèterie Cattenom-Sentzich

Coordonnées

- Route du Luxembourg (RDI)
57570 CATTENOM-SENTZICH
- Tél : 03 82 82 05 60

Le vendredi et le samedi, les déchèteries sont ouvertes uniquement pour les particuliers (fermées pour les artisans et les commerçants).

Horaires d'ouverture

- Lundi : 13h00 - 18h45
- Mardi : 10h00 - 11h45 et
14h00 - 18h45
- Mercredi : 09h00 - 11h45
13h00 - 17h45
- Jeudi : fermée ;
- Vendredi : 09h00 - 11h45 et
14h00 - 18h45
- Samedi : 09h00 - 11h45
13h00 - 18h30

Déchets acceptés





Mairie de Gavisse
6 rue de l'Ancien Moulin - 57570 GAVISSE
Tél : 03 82 82 17 14

Courriel : gavisse@wanadoo.fr
site internet : www.gavisse.fr

Horaires d'ouvertures :
Mardi et jeudi de 17h00 à 19h00
Durant ces permanences, les élus se tiennent à votre disposition.